Guide 2 : Le Guide de Poche du Droit des Femmes & Protocole d'Urgence VBG

AFDDHA (Association des Femmes de Demain pour le Développement d'Haïti)

Ce guide est conçu comme un outil d'autonomisation et d'intervention rapide. Il compile les informations essentielles pour protéger l'intégrité physique et juridique des femmes en Haïti.

I. Droits Fondamentaux en Haïti et à l'International

La protection des femmes repose sur un arsenal juridique tant national qu'international. Nul n'est censé ignorer la loi, et la connaissance de ces textes est le premier rempart contre l'impunité.

Cadre National (Haïti)

- **La Constitution de 1987 :** Elle garantit l'égalité devant la loi sans distinction de sexe (Article 18). Elle consacre le droit à la vie, à la santé et à la liberté individuelle.
- **Le Décret de 2005 :** Ce texte historique a modifié le Code Pénal haïtien pour criminaliser le viol. Il ne le considère plus comme une atteinte aux bonnes mœurs, mais comme un crime contre la personne.
- **Code Pénal et Code de Procédure Criminelle :** Ils définissent les peines applicables pour les agressions physiques, les menaces et le harcèlement.

Cadre International

- **CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) :** Ratifiée par Haïti, elle oblige l'État à prendre toutes les mesures pour éliminer les discriminations.

- **Convention de Belém do Pará :** Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme. Elle affirme que la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits humains.

II. Comprendre les Violences Basées sur le Genre (VBG)

La VBG est tout acte nuisible perpétré contre la volonté d'une personne, fondé sur les différences socialement attribuées entre les hommes et les femmes.

Type de Violence	Définition et Exemples
Violence Physique	Coups, blessures, strangulation, brûlures, séquestration.
Violence Sexuelle	Viol, tentative de viol, attouchements non consentis, harcèlement sexuel, exploitation sexuelle.
Violence Psychologique	Insultes, humiliations, menaces, isolement forcé, contrôle excessif.
Violence Économique	Privation de ressources financières, interdiction de travailler, vol de biens personnels.

III. Protocole d'Urgence des 72 Heures

En cas d'agression sexuelle, chaque minute compte. Les 72 premières heures (3 jours) sont cruciales pour la santé et pour la justice.

1. Prise en Charge Médicale (Le "Délai d'Or")

Il est impératif de se rendre dans un centre de santé spécialisé ou à l'hôpital immédiatement. Ne faites pas votre toilette et ne changez pas de vêtements avant l'examen si possible.

- **Prévention du VIH (PPE) :** Le traitement de Prophylaxie Post-Exposition doit commencer idéalement dans les **4 à 24 heures**, et absolument avant **72 heures**.
- **Contraception d'Urgence :** Pour prévenir une grossesse non désirée (efficace jusqu'à 5 jours, mais plus efficace si prise tôt).
- **Prévention des IST :** Traitement antibiotique préventif contre la syphilis, la gonorrhée et les autres infections.

2. Le Certificat Médical

C'est la preuve légale de l'agression.

- Il doit être rédigé par un médecin qualifié.
- Il doit décrire avec précision les lésions physiques et l'état psychologique.
- **Note :** En Haïti, le certificat médical pour VBG est gratuit dans les institutions publiques et les cliniques partenaires des ONG spécialisées.

3. Procédure Légale

1. **Dépôt de plainte :** Rendez-vous au commissariat le plus proche (demander le bureau de protection des mineurs et de lutte contre les crimes sexuels, si disponible).
2. **Constat de police :** La police doit documenter les faits.
3. **Action publique :** Le dossier est transmis au Commissaire du Gouvernement (Parquet) pour les suites judiciaires.

IV. Contacts Utiles et Ressources

Ne restez pas seule. Des structures sont là pour vous accompagner gratuitement et en toute confidentialité.

Lignes d'Urgence et Assistance

- **Police Nationale d'Haïti (PNH) :** 114 / 122
- **Assistance Légale / AFDDHA :** Person — Contact Référent

- **Support Psychologique :** Person

Centres de Santé et de Prise en Charge VBG

- **Port-au-Prince :** Hôpital de l'Université d'État d'Haïti (HUEH) ou Cliniques partenaires MSF.
- **Localisation AFDDHA :** Place

Documents à conserver en lieu sûr

- Copie de la carte d'identification nationale (CIN).
- File (Dossier médical/juridique si existant).

Ce guide est un outil de solidarité. En le partageant, vous aidez à briser le cycle du silence. Pour toute assistance immédiate, contactez les autorités ou les organisations de défense des droits des femmes.